

Envoi par courrier et par courriel

Projet de desserte ferroviaire au terminal  
maritime de Grande-Anse à Saguenay

Québec, le 31 mai 2012

6211-04-054

Madame Marie-Emmanuelle Rail  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V7

**Objet : Projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 23 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir les informations suivantes :

**Milieux humides**

1. Veuillez préciser ce que le terme « fragmentation » veut dire et implique pour le MDDEP ?
2. Dans un objectif de compensation, sur quelle distance à partir de l'emprise, les milieux naturels subiraient-ils les effets de la présence de la voie ferrée ?
3. Afin d'évaluer la valeur écologique des milieux humides touchés par le projet, veuillez nous préciser quelle place occupent ceux-ci dans le ou les bassins versants dont ils font partie ? Y a-t-il rareté ?
4. Savane de Bagotville
  - a) Comment qualifieriez-vous la valeur écologique de la savane de Bagotville ?
  - b) Concernant la valeur écologique de la tourbière, le promoteur parle d'un état irréversible (PR 3.1, p.169). Une reprise naturelle ou une restauration seraient-elles envisageables ou souhaitables pour la tourbière, en tout ou en partie ?
  - c) Quels seraient les effets de barrière créés par la voie ferrée sur la tourbière, sa biodiversité et ses fonctions écologiques ?
  - d) La présence du fossé de drainage en bordure de la desserte aurait quelles incidences sur cette tourbière ?

5. En séance d'audience publique, vous avez mentionné que les milieux humides touchés étaient situés dans la plaine du Lac Saint-Jean, territoire soumis à de fortes pressions à leur égard. Vous avez également indiqué que vous traitez l'ensemble des milieux humides sur un même pied d'égalité (DT1, page 81 et 82). Cependant, le document *Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides*, du MDDEP, présente des critères d'évaluation distincts pour les milieux humides de la plaine du Lac-Saint-Jean. Veuillez préciser si des mesures particulières s'appliquent aux milieux humides touchés par le projet. Justifiez votre réponse.
6. Quelles mesures pourraient être envisagées afin de compenser les pertes de milieux humides et leur dégradation potentielle ? Existe-t-il des milieux humides dans la région qui pourraient profiter d'une restauration ou d'une protection en compensation des pertes dues à la construction de la desserte ?

#### **Espèces à statut particulier**

7. Les six espèces floristiques suivantes bénéficient-elles d'un statut particulier : le Sabot de la vierge, le Trille rouge, le Trille ondulé, le Trille penché, la Clintonie boréale et la Corydale toujours verte ?

#### **Polluants**

8. Quels sont les dangers du bois créosoté en termes de contamination des sols et des eaux (type d'impact, patron de propagation, stabilité et persistance) ?
9. Existe-t-il d'autres traitements du bois, dont l'effet est semblable à celui de la créosote mais moins dommageables pour l'environnement ? Prière de fournir une brève description des options disponibles, de leurs avantages et de leurs inconvénients.

#### **Qualité de vie riveraine**

10. Quelle est la position du ministère par rapport aux vibrations et à leurs incidences sur la qualité de vie des riverains ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 6 juin prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 18 juin à l'Auberge de la Grande Baie Sud à Saguenay.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Rita LeBlanc

Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission